

SALON CULINAIRE DE TREIZE-SEPTIERS 2019

« Le livre dans l'assiette »

Règlement du concours de confitures

Article 1 : Le concours

Dans le cadre du salon « le livre dans l'assiette », qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2019, la commune de Treize-Septiers organise un concours de confiture intitulé « **Le mystère est dans le pot.** »

Article 2 : Les participants

Ce concours est ouvert à tous, gratuitement.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions au concours auront lieu le samedi 12 octobre 2019 de 10h00 à 15h00 sur le salon, à la salle du plan d'eau. A cette occasion, les participants déposeront leurs confitures.

Article 4 : Consignes techniques

Chaque participant doit réaliser une recette respectant ces critères :

- être présentée en deux pots standard à confiture d'environ 240ml
- répondre au thème : « **duos improbables !** »

Article 5 : Le jury :

Le jour du concours, le jury sera composé de professionnels, d'auteurs, et de membres de l'organisation.

Article 6 : Les prix

Des prix seront attribués aux meilleures recettes :

- 1^{er} prix : Un cours de cuisine + un tablier du salon + la publication de la recette au bulletin mensuel
- 2^{ème} prix : Un panier garni des exposants + un tablier
- 3^{ème} prix : Un livre + un tablier

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

La remise des prix aura lieu le 13 octobre en fin d'après-midi, après la délibération du jury.

Article 7 : Cession des droits

Les candidats devront autoriser les organisateurs à filmer et photographier leur prestation et à en reproduire et diffuser les supports.

Article 8 : Droit d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

Article 9 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 10 :

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.